

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

7 JANVIER 2013

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis, tenue le 7 janvier 2013 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Paul-Hébert Bernatchez
Renaud Robinson
Mario Lévesque
André O. Robinson
Marc Boucher
Jocelyne Poitras

Est absente : Nathalie Laflamme

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Paul-Hébert Bernatchez, maire.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et dir. générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec-trés.adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption des procès verbaux :
 - a. Séance ordinaire du 3 décembre 2012
 - b. Séance spéciale du 19 décembre 2012 – 20h00
 - c. Séance spéciale du 19 décembre 2012 – 20h30
5. Acceptation des dépenses
6. Comptes à recevoir
 - a. Dépôt de la liste des comptes à recevoir au 31 décembre 2012
 - b. Procédure de vente pour défaut de paiement des taxes
7. Vente d'une bande de terrain – Dossier Lyne Ross (succ. Guy Rancourt)
8. École de Cirque de la Gaspésie – Programmation et mode de fonctionnement 2013-2014
9. Contrat de travail – Patrick Rioux
10. Demandes diverses :
 - a. Sports et Loisirs Gros-Morne inc.
 - b. Téléradiothon de la Ressource d'aide aux personnes handicapées
 - c. Fondation santé de la Haute-Gaspésie
 - d. Fondation Louise Amélie
11. Période de questions
12. Levée de la séance

3451-01-2013 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mario Lévesque,
appuyé par Renaud Robinson,
et résolu à l'unanimité des conseillers :
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point «Demandes
diverses » demeure ouvert.

Proposition adoptée.

3452-01-2013 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

Tous les membres déclarent avoir lu les procès-verbaux.
Il est proposé par Jocelyne Poitras,
Appuyé par Marc Boucher,
et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès verbaux des séances

suivantes soient adoptés sans modification :

Séance ordinaire du 3 décembre 2012

Séance extraordinaire du 19 décembre 2012 – 20h00

Séance extraordinaire du 19 décembre 2012 – 20h30

Proposition adoptée.

3453-01-2013 ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Jocelyne Poitras,

Appuyée de Renaud Robinson,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les dépenses payées durant le mois et autorise le paiement des comptes à payer

Rapport venant de l'historique des chèques	15 439.74 \$
Rapport des comptes fournisseurs 2012	33 994.63 \$
Rapport des comptes fournisseurs 2013	15 057.08 \$
Salaires nets	17 146.89 \$

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution. Les rapports sont déposés au Livre des Annexes aux délibérations sous la cote 2013-01-07-A.

Proposition adoptée.

3454-01-2013 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012 (ART. 1022, Code municipal)

Attendu que le document présentant l'état des personnes endettées envers la municipalité au 31/12/2012 a été soumise au conseil :

Attendu que la liste présente le sommaire des soldes à recevoir suivants :

Arrérages 2011	25 779.24
Échu courant 2012	106 136.58
Non échu	7 907.22
Intérêts	5 566.79
GRAND TOTAL	145 389.83 \$

Sur proposition d'André O. Robinson,

Appuyée de Marc Boucher,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil approuve le document : État des personnes endettées envers la municipalité au 31 décembre 2012.

Les rapports sont déposés au Livre des Annexes aux délibérations sous la cote 2013-01-07-B

Proposition adoptée.

3455-01-2013 PROCÉDURE RELATIVE À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES (art. 1023, Code municipal)

Considérant que le Conseil considère que la procédure de ventes des immeubles pour défaut de paiement de taxes doit s'appliquer aux propriétés ayant un solde au 31 décembre 2011;

Sur proposition d'André O. Robinson,

Appuyée de Mario Lévesque,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE tous les arrérages de taxes au 31/12/2011 soient réclamés par courrier recommandé;

QUE la liste des contribuables qui n'auront pas acquitté les arrérages 2011 avec les intérêts à date et les frais soit transmise à la MRC de la Haute-Gaspésie pour vente de propriétés pour défaut de paiement de taxes à la date limite fixée par la MRC;

QUE des frais d'avis de 15 \$ par contribuable soient inclus dans le montant total à payer pour le retrait des dossiers à la municipalité.

QUE le mandat de vérification des désignations cadastrales soit confié à Me Cécile Lacasse et que les frais soient portés au dossier à transmettre.

Proposition adoptée.

3456-01-2013 VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN - DOSSIER LYNE ROSS (Succession Guy Rancourt)

Considérant qu'en vue de la transmission du droit de propriété de M. Guy Rancourt à Madame Lyne Ross, un certificat de localisation a été préparé par Christian L'Italien, arpenteur-géomètre pour la propriété sise au 52, rue de la Rivière à Mont-Louis;

Considérant que suite au dépôt d'un certificat de localisation préparé par Christian L'Italien, arpenteur-géomètre, la portion de la maison d'un étage et le garage qui sont annexés à cette maison ne respectent pas la réglementation municipale actuelle de sept mètres (7,00 m);

Considérant que l'emprise actuelle de la route est de 18,28 m (60 pieds) ;

Considérant que l'emprise d'une rue secondaire, résidentielle, telle que définie au règlement de lotissement, est de 15 mètres;

Sur proposition d'André O. Robinson,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la vente d'une bande de terrain de 3 mètres de profondeur maximum et de 43.36 mètres le long de la ligne de division du lot 139-4 et à Madame Lyne Ross, la longueur étant sujet à vérification par l'arpenteur-géomètre;

QUE l'acheteur s'engage à satisfaire aux conditions suivantes :

- Versement d'une somme de 2 000 \$ à la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis;
- Payer les frais d'honoraires relatifs à la transaction à intervenir pour la cession du terrain;
- Payer les frais d'honoraires relatifs à l'arpentage et à l'enregistrement d'un cadastre distinct pour la partie vendue par la Municipalité et l'ajout de bornes à chaque extrémité de la ligne de division à la rue;
- Certificat de localisation suite à la régularisation des empiètements avant et arrière;
- Dépôt d'une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme relativement aux marges de recul avant du garage et de la partie de la maison d'un étage et paiement des frais relatifs à la demande;
- L'analyse de la dérogation mineure par le Conseil est conditionnelle au retrait de tous les empiètements sur l'emprise de la rue, à savoir mais sans s'y restreindre, les haies, arbustes et arbres matures ou non;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la présente résolution pour et au nom de la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis.

Proposition adoptée.

3457-01-2013 ÉCOLE DE CIRQUE DE LA GASPÉSIE – PROGRAMMATION ET MODE DE FONCTIONNEMENT 2013-2014

Considérant que l'École de Cirque demande la confirmation, par une lettre d'engagement, de la participation financière de la Municipalité;

Considérant que le Conseil s'interroge sur la pertinence de l'activité et les impacts sur la clientèle de niveau primaire;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Renaud Robinson
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité St-Maxime-du-Mont-Louis demande la tenue d'une rencontre, conjointement avec la MRC de La Haute-Gaspésie et l'École de Cirque de la Gaspésie, afin de clarifier les points suivants :
Impact sur la clientèle

Évaluation des résultats
Programmation à venir
Offre de service et mode de fonctionnement

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis évalue la pertinence de reconduire sa participation financière à la lumière des résultats observés chez nos jeunes et de l'ensemble des activités disponibles;

Proposition adoptée.

3458-01-2013 CONTRAT DE TRAVAIL – PATRICK RIOUX

Attendu que le contrat de travail de l'animateur du Programme Animation Jeunesse Haute-Gaspésie, Patrick Rioux, est échu le 31 décembre 2012

Sur proposition de Jocelyne Poitras,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le contrat de travail de Patrick Rioux soit renouvelé pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 avec indexation du salaire tel que prévu à la résolution 3449-12-2012.

Proposition adoptée.

3459-01-2013 TÉLÉRADIOTHON DE LA RESSOURCE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Sur proposition d'André O. Robinson,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis accorde l'accès gratuit à la salle du Conseil au bénéfice du Téléradiothon de la Ressource d'aide aux personnes handicapées qui se tiendra le 20 janvier 2013.

Proposition adoptée.

3460-01-2013 LEVÉE DE LA SÉANCE

A 21h00, sur proposition d'André O. Robinson, la séance est levée.

Je, Paul-Hébert Bernatchez, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Paul-Hébert Bernatchez, maire

Suzanne Roy, directrice générale et
sec.-trésorière